



LA LETTRE ÉCONOMIQUE D'ÉGYPTE

UNE PUBLICATION DU SERVICE ÉCONOMIQUE DU CAIRE

N°121 – Août/Septembre 2021

SOMMAIRE

MACROÉCONOMIE :	2
Le budget de l'Etat pour l'exercice 2021/22	2
Gestion sanitaire et contexte pandémique	6
POLITIQUES SECTORIELLES:	9
L'Etat mise sur le privé pour améliorer sa gestion des déchets	9
BREVES ÉCONOMIQUES :	13
INFORMATIONS GÉNÉRALES	15
INDICATEURS MACROÉCONOMIQUES	16
RELATIONS ÉCONOMIQUES	18

ÉDITORIAL

C'est la rentrée et le mois de septembre coïncide généralement avec l'élaboration des budgets prévisionnels des entreprises pour l'année à venir. Compte tenu des spécificités locales, avec une année fiscale débutant le 1^{er} juillet, c'est également le cas des autorités locales. Le budget de l'Etat pour l'exercice 2021/22 s'inscrit de fait dans la continuité des efforts récents de consolidation budgétaire. Les autorités visent une légère augmentation de l'excédent primaire à 1,5 % du PIB ainsi qu'une réduction du déficit public et de la dette publique à respectivement 6,7 % et 89,5 % du PIB. L'atteinte de ces objectifs apparaît toutefois incertaine du poids du service de la dette et du haut niveau d'incertitude qui prévaut dans le contexte pandémique. Malgré des axes de développement positifs (cf. page 2), l'Égypte n'a toujours que peu de marge de manœuvre pour mettre en œuvre des politiques publiques d'ampleur dans des secteurs clés comme l'enseignement ou la santé.

De réelles réformes structurelles, ambitieuses et pérennes, sont nécessaires pour accroître la marge de manœuvre financière de l'Etat. L'accent doit également être mis sur l'évolution des politiques sectorielles. C'est dans ce contexte que les autorités locales s'attaquent une nouvelle fois à la réforme du secteur de la gestion des déchets (cf. page 6). Le ministère de l'Environnement, qui tente de restructurer depuis 2012 un secteur qui peine jusqu'à présent à se réformer, est ainsi à l'origine d'une nouvelle loi relative à la gestion des déchets, approuvée l'année dernière mais dont l'entrée en vigueur pourrait intervenir prochainement. Les nouvelles orientations prévoient notamment l'amélioration du cadre de gouvernance institutionnelle et encouragent la participation du secteur privé.

C'est enfin le 1^{er} octobre que la nouvelle loi douanière prévoyant la mise en place du "[Advanced Cargo Information System](#)" et du guichet unique "[Nafeza](#)" – entrera en vigueur en Égypte après avoir été reportée une première fois. Pierre angulaire du ministère des Finances (via la Direction générale des douanes) pour réduire les délais et les intermédiaires potentiels, cette réforme institue une nouvelle procédure d'importation des marchandises vers l'Égypte afin de sécuriser le fret maritime tout en dématérialisant progressivement les procédures douanières. Vous trouverez des informations plus détaillées sur le site du Trésor.

Bonne rentrée à tous !

Michel OLDENBURG

Chef du service économique

michel.oldenburg@dgtresor.gouv.fr

MACROECONOMIE :

Le budget de l'Etat pour l'exercice 2021/22

Le budget de l'Etat pour l'exercice 2021/22 (juillet à juin) s'inscrit dans la continuité des efforts récents de consolidation budgétaire, tout en intégrant les nouvelles orientations gouvernementales en matière de lutte contre les conséquences économiques et sociales de la pandémie. Les autorités visent une légère augmentation de l'excédent primaire à 1,5 % du PIB ainsi qu'une réduction du déficit public et de la dette publique à respectivement 6,7 % et 89,5 % du PIB. L'atteinte de ces objectifs apparaît toutefois incertaine compte tenu de leur marge de manœuvre réduite (poids du service de la dette notamment) et du haut niveau d'incertitude qui prévaut dans le contexte pandémique.

Des objectifs budgétaires ambitieux et une bonne exécution dépendante de nombreux facteurs

Des prévisions optimistes en ligne avec les estimations du FMI

Le budget 2021/22 est construit sur l'hypothèse d'une reprise progressive de l'activité économique, avec **une prévision de croissance du PIB de 5,4 %, un prix du baril de pétrole de 60 USD et un prix du blé de 255 USD la tonne**. Le cadrage macroéconomique sur lequel est assis le budget est aligné sur celui du FMI (prévisions publiées dans le *World Economic Outlook* de juillet 2021) qui table sur une croissance du PIB de 5,2 % et un ratio de dette publique de 89,8 % du PIB. Selon les autorités, les recettes et les dépenses représenteront respectivement 19,2 % et 25 % du PIB (contre 18,6 et 25,6 % pour le Fonds) pour un déficit public équivalent à 6,7 % du PIB et un excédent primaire de 1,5 % du PIB (contre respectivement 8,2 % et 0,9 % pour le FMI).

L'inflation devrait atteindre 6,3 % en 2021/22 selon le gouvernement (6,6 % selon le FMI), à comparer à 7 % estimés en 2020/21.

Hypothèses	Budget 2019/20	Budget 2020/21	Budget 2021/22
Croissance du PIB réel (en %)	6	4,5	5,4
PIB nominal (en Mds EGP)	6163	6844	7095
Taux de change (EGP/USD)	17,5	15,7	n.d.
Baril de brut (en USD)	68	61	60
Bons du Trésor (yield en %)	15,5	13,5	13,2
Inflation (en %)	9	9	6,3
Taux de chômage (en %)	9,1	n.d.	n.d.

Le besoin de financement, somme du déficit budgétaire (475,5 Mds EGP, ≈30,3 Mds USD) et des dépenses liées au remboursement du principal de la dette (593 Mds EGP, ≈37,8 Mds USD), s'élèverait à 1068,5 Mds EGP (≈68,1 Mds USD) en 2021/22. **La quasi-totalité du besoin de financement serait financée par l'émission de bons du Trésor** à hauteur de 1060,5 Mds EGP (≈67,4 Mds USD soit 99 % du total) et le reste (1 % seulement) par des sources de financement externes.

De fortes incertitudes tant sur le plan interne qu'externe

Le contexte pandémique (menace des différents variants, nouvelles restrictions de mobilité, etc.) et la lenteur du déploiement de la campagne de vaccination en Égypte (seulement 5 % de la population est totalement vaccinée) pourraient freiner le rythme de la reprise de l'activité économique. De plus, malgré la mise en place du mécanisme d'indexation des prix des carburants et la volonté de supprimer les subventions au pétrole, **l'évolution à la hausse du baril de Brent** fait peser un risque important sur la bonne exécution budgétaire. Le projet de budget prévoit en effet un prix du baril à 60 USD alors qu'il fluctue actuellement autour de 78 USD (l'augmentation d'1 USD du baril entraînerait automatiquement une augmentation de 4 Mds EGP (≈250 M USD) des subventions au pétrole). Enfin, la réalisation de l'objectif de réduction du taux d'endettement public nécessitera une accélération **des réformes structurelles essentielles** pour accroître les sources

de revenus et contenir les postes de dépenses improductives (service de la dette notamment) à l'instar des récentes réformes entreprises à l'issue du dernier programme FMI.

Des efforts de consolidation budgétaire essentiellement basés sur une hausse des recettes

Une volonté de poursuivre les efforts d'assainissement des finances publiques

Malgré l'impact de la crise Covid-19, le projet de budget 2021/22 s'inscrit dans la continuité des exercices précédents en matière de consolidation budgétaire. Il prévoit ainsi **une nouvelle réduction du déficit et de la dette publique par rapport à 2020/21**, respectivement de 7,7 % à 6,7 % du PIB et de 90,6 % du PIB à 89,5 % du PIB. **Le service de la dette demeure un poste de dépense prévisionnel marqué et représente désormais près d'un tiers des dépenses totales de l'Etat**, en hausse de plus de 2 % à 579,6 Mds EGP (≈36,9 Mds USD) comparé à l'exercice précédent. Le budget prévoit également l'augmentation de la maturité moyenne de la dette publique à 4,2 ans d'ici fin juin 2022, à comparer à 3,6 fin 2020/21. L'excédent primaire

devrait progresser à 1,5 % du PIB (104,1 Mds EGP, ≈6,6 Mds USD) contre 1,4 % pour l'exercice 2020/21 (initialement attendu à 0,9 %). Le besoin de financement s'affiche en hausse de 8 % à 1 086 Mds EGP et les remboursements dus au titre du principal des dettes arrivées à échéance augmentent de 6,7 % à 593 Mds EGP.

Une augmentation des recettes soutenue par la reprise économique

La loi de finances prévoit une augmentation des recettes de l'Etat de 22 % à 1365 Mds EGP (≈87 Mds USD, soit 19,2 % du PIB), à comparer à une hausse de 6 % lors du dernier projet de budget. Il convient toutefois de rappeler que les autorités surestiment systématiquement les recettes lors de l'ébauche du budget (généralement à hauteur de 15 %). Les recettes fiscales comptent pour 72 % du total et les recettes non-fiscales pour 28 %. **Les recettes fiscales sont attendues en hausse de 18 %, à 983 Mds EGP**, contre 831 Mds EGP prévus pour l'exercice en cours. Le gouvernement mise sur une hausse des impôts généraux (impôts sur les revenus, les bénéfices, les capitaux mobiliers, etc.) de 19,8 % à 497 Mds EGP (50 % du total des

En Mds EGP	Exécution 2018/2019	Exécution 2019-2020	Budget 2020-2021	Exécution 2020-2021	Budget 2021-2022	Variation* en % en g.a. (par rapport au réalisé)
Recettes totales	941,9	975,4	1288,8	1117,1	1365	+22,2
Recettes fiscales	736,1	739,6	964,8	830,8	983	+18,3
Dont TVA	308,9	294	401,1	337,3	391	+15,9
Autres recettes	203,2	240,5	321,8	284,1	380,6	+34,0
Dons	2,6	5,3	2,2	2,2	1,5	-31,8
Dépenses totales	1369,9	1434,7	1713,2	1614,3	1837,7	+13,8
Salaires et indemnités	266,1	288,8	335	324	361	+11,4
Intérêts de la dette	533	568,4	566	566	579,6	+2,4
Subventions, aides, allocations sociales	287,5	229,2	326,3	305,3	321,3	+5,2
Investissements	143,3	191,6	280,7	231,8	358,1	+54,4
Achats de biens et services	62,4	69,9	100,2	84,2	103,9	+23,4
Autres	77,6	86,8	105	102,9	113,8	+10,6
Déficit budgétaire en % du PIB	430 8,1	462,8 7,9	432,1 6,3	506,3 7,7	475,5 6,7	-6,1 -1,0 pp

recettes), des recettes de TVA de 16 % à 391 Mds de EGP (40 % du total des recettes) et des taxes douanières de 13 % à 42 Mds EGP. La progression des recettes fiscales devrait être soutenue par la reprise de l'activité économique ainsi que d'une application plus efficace de la TVA (amélioration et numérisation du système de collecte), d'une lutte contre l'évasion fiscale d'un élargissement de la base fiscale (intégration progressive du secteur informel).

Les recettes non-fiscales sont quant à elles attendues en hausse de 33 % pour atteindre 382 Mds EGP, passant ainsi de 5,3 % à 5,5 % du PIB. Les autorités misent sur une augmentation des revenus du canal de Suez à hauteur de 7,6 % à 34 Mds LE (≈2,2 Mds USD) et une stagnation des revenus consolidés de l'Egyptian General Petroleum Corporation (EGPC) à 41,55 Mds EGP. La part des dons demeure négligeable (-32 % à 1,5 Md EGP). La progression des recettes est en cohérence avec la volonté des autorités d'augmenter les revenus de l'Etat à travers la mise en œuvre de réformes institutionnelles en matière d'amélioration de la performance des administrations fiscales et douanières, de réforme du régime d'impôt sur le revenu et d'extension du cadre de la TVA (*Medium Term Revenue Strategy*, développée en collaboration avec le FMI et l'OCDE).

Une marge de manœuvre limitée pour accroître les dépenses prioritaires

Des dépenses toujours minées par le poids du service de la dette malgré une augmentation sensible des investissements

Les dépenses publiques sont prévues en hausse de près de 13,8 % à 1838 Mds EGP (≈117 Mds USD, soit 25 % du PIB contre 30 % en 2016). Premier poste de dépenses, le **paiement des intérêts de la dette** (hors remboursement du principal) augmente de 2,4 % à 579 Mds EGP (8,2 % du PIB). Sa part dans les dépenses totales continue toutefois de baisser (ramenée de 38 % à 31,5 %). Les **dépenses de salaires**, deuxième poste de dépenses de l'Etat, augmentent de 11 % à 361 Mds EGP, notamment en raison de l'augmentation du salaire minimum des fonctionnaires en juillet 2021 (de 2 000 EGP à 2 400 EGP).

Les dépenses de salaire restent cependant stables rapportées au PIB (5,1 % contre 4,9 % l'année précédente) et à l'ensemble des dépenses (19,6 %). L'allocation budgétaire pour la « sécurité publique » partagée entre les ministères de l'Intérieur, de la Défense et le Parlement se voit accorder un montant de 88 Mds EGP, en hausse de 10 % en g.a.

Les investissements publics sont attendus en augmentation de 54,4 % (à 358 Mds EGP, ≈22,8 Mds USD contre 231 Mds EGP, ≈14,7 Mds USD), soit 5 % du PIB et 19,5 % de dépenses totales. A l'instar des années précédentes, ils sont essentiellement orientés vers le secteur du bâtiment et de la construction (+78 % à 255 Mds EGP dont 167 Mds pour la construction de nouveaux logements en hausse de 249 %) et le secteur des transports qui, néanmoins, connaît une légère baisse des investissements envisagés à 70 Mds EGP (-2,8 %).

Les subventions, aides et avantages sociaux devraient s'élever à 321 Mds EGP (≈20,4 Mds USD), en hausse de 5,2 %. Leur poids relativement aux dépenses totales diminue toutefois, passant de 19 % à 17,5 %. Dans la lignée des objectifs de consolidation budgétaire, les subventions à la consommation sont prévues en baisse, à travers la **suppression totale des subventions à l'électricité et à l'eau et la baisse de 42,3 % pour les carburants** (résultat attendu du nouveau mécanisme d'indexation des prix du pétrole « à la pompe » à ceux du marché). Un effort est toutefois consenti pour soutenir les populations vulnérables : les subventions aux produits alimentaires de base augmentent de 3,2 % à 87,2 Mds EGP et les aides et allocations sur critères sociaux augmentent de 4,75 %, à 181,7 Mds EGP.

Une prise en compte encore insuffisante des nouvelles priorités induites par la pandémie de Covid-19

Le budget 2021/22 donne la priorité au soutien de l'activité économique et à l'atténuation de l'impact social de la crise Covid-19 en favorisant le **développement des secteurs de la santé et de l'éducation**.

Les allocations budgétaires de ces deux secteurs enregistrent les plus fortes augmentations de dépenses prévues dans le projet de budget initial du gouvernement (hausse de 16 % pour le secteur de la santé, tandis que l'éducation recevra une hausse de près de 10 % par rapport à l'exercice précédent). Par ailleurs, suite aux amendements effectués par la Chambre des représentants, les dépenses prévisionnelles pour le secteur de la santé s'élèvent à 109,8 Mds EGP, soit 1,55 % du PIB et 172,2 Mds EGP pour l'éducation, soit 2,4 % du PIB.

Ces allocations demeurent toutefois inférieures aux minimas inscrits dans la Constitution (3 % du PIB pour la santé, 4 % pour l'éducation, 2 % pour l'enseignement supérieur et 1 % pour la recherche scientifique). Par ailleurs, **bien que les budgets des secteurs prioritaires de la santé et de l'éducation augmentent respectivement de 16,27 % et de 9,56 %, ces derniers ne captent chacun que 7,4% et 11 % des dépenses d'investissement.** De même, les subventions, aides et prestations sociales restent limitées dans un contexte où la population endure les conséquences de la crise. Alors que les différents programmes d'assistance financière du FMI mis en œuvre depuis 2016 se sont terminés en juin 2021, les mesures d'ajustement structurel (baisse des subventions à la consommation, directes et indirectes) continuent de peser sur une grande partie de la population. La dotation du programme de transferts monétaires *Takaful* et *Karama* lancé en 2015 et destinés aux plus démunis stagne ainsi pour le budget 2021/22, alors même que le nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté et le taux d'inflation restent élevés. **De plus, le poste protection sociale dans le classement fonctionnel du budget est en baisse de 0,9 % à 284,4 Mds EGP (≈18,2 Mds USD).**

En Mds EGP En % du PIB	Budget 2019/20	Budget 2020/21	Budget 2021/22	Variation en g.a.
Services publics généraux	756 12,3 %	776,5 11 %	857,3 12,1 %	10,4 %
Ordre public et sûreté	79,7 1,3 %	80,4 1,2 %	88,1 1,2 %	9,6 %
Affaires économiques	98,9 1,6 %	111,8 1,6 %	110,5 1,6 %	-1,2 %
Protection de l'environnement	3 0,04 %	3,3 0,05 %	2,8 0,04 %	15,1 %
Logement et équipements collectifs	63,4 1 %	79,5 1,2 %	78,9 1,1 %	-0,7 %
Santé	73,1 1,2 %	93,5 1,4 %	108,8 1,5 %	16,4 %
Jeunesse, culture et affaires religieuses	41,1 0,7 %	48,4 0,7 %	49,4 0,7 %	2,1 %
Education	132 2,1 %	157,6 2,3 %	172,6 2,4 %	9,5 %
Protection sociale	270,9 4,4 %	286 4,2 %	284,4 4 %	-0,9 %
Divers activités fonctionnelles	66,3 1 %	76,1 1,1 %	86 1,2 %	13 %
Total	1574,6 25,6 %	1713,2 25 %	1837,7 25,9 %	8,8 %

Mohamed Amin BOUMAHDI

Attaché économique

mohamed.boumahdi@dgtrésor.gouv.fr

Anaïs BOITIERE

Adjointe au Chef de Service

Cheffe du pôle Macroéconomique et
financier

anaïs.boitier@dgtrésor.gouv.fr

Gestion sanitaire et contexte pandémique



L'Egypte affronte la crise sanitaire dans un cadre macroéconomique relativement assaini par les derniers programmes FMI. Si le pays résiste bien au choc en comparaison à d'autres pays émergents et fait preuve d'une résilience certaine, une vigilance accrue demeure nécessaire vis-à-vis de l'évolution de la situation sanitaire et de ses répercussions économiques et sociales. Les autorités ont certes rapidement adopté des mesures permettant de soutenir l'activité économique, mais les faibles avancées enregistrées dans la campagne de vaccination sont source d'inquiétude (14 % de la population a reçu une dose, 5 % de la population est totalement vaccinée), alors que les vulnérabilités de l'économie égyptienne demeurent.

Une gestion de la pandémie privilégiant la sauvegarde économique en attendant une accélération de la production locale de vaccins.

La préservation de l'activité comme *modus operandi* de la gestion de la crise sanitaire

Pour contenir la propagation du virus, les autorités ont pris différentes mesures de précaution dès le 15 mars 2020 : interdiction des rassemblements, fermeture des frontières et des écoles, imposition d'un couvre-feu partiel, etc. Le gouvernement n'a ainsi jamais mis en place de confinement total, se contentant d'inciter fermement la population à respecter les mesures de précaution et la distanciation sociale. L'orientation donnée à la gestion de la crise **confirme la priorité donnée au**

soutien de l'activité économique, totalement assumée par les autorités, qui a permis au pays d'être l'un des rares pays émergents à connaître un taux de croissance positif sur l'année 2019/2020 (+3,6 %).

La mise en place d'un plan de soutien du gouvernement de 100 Mds EGP (≈6,4 Mds USD, 2% du PIB) a également permis d'atténuer les effets de la crise. **Ce plan a consisté en une aide au secteur de la santé, aux entreprises et aux employés des secteurs les plus durement touchés**, tels que le tourisme et l'industrie manufacturière, le report du paiement des impôts et l'extension des programmes de transfert de fonds aux ménages précaires. Par ailleurs, la Banque Centrale a réduit ses taux directeurs de 400 ppb afin de soutenir l'activité économique et d'atténuer les pressions sur les marchés financiers. Elle a également étendu le report des échéances de prêt de six mois à toutes les entreprises et particuliers dans l'incapacité de rembourser leurs dettes, sans pénalités ni surcoûts.

Une campagne de vaccination s'appuyant principalement sur la production locale de vaccin

A ce jour, le ministère de la Santé indique un nombre total de cas confirmés de 302 327 pour 17 224 décès. Alors que les premiers cas du variant delta ont été reconnus officiellement fin août, le pays a enregistré ces dernières semaines une hausse significative du nombre de cas positifs (+72 % de nouveaux cas depuis début septembre), poussant les autorités à accélérer le déploiement de la vaccination. Depuis le début de la pandémie, **les chiffres officiels de contamination apparaissent toutefois largement sous-estimés.** La faible prévalence du Covid-19 en Egypte ne semble pas refléter la réalité, de nombreuses personnes infectées ne se font pas tester. Le taux de mortalité – très limité par rapport à la population totale (0,02 %) – peut être attribué au faible nombre de tests de dépistage effectués et à la jeunesse de la population (60 % de la population a moins de 30 ans). Selon le Comité national de lutte contre le coronavirus, **les chiffres réels sont probablement dix fois plus élevés que les chiffres officiels.**

Les autorités ont fait le choix d'appuyer leur stratégie vaccinale sur une production locale du vaccin Sinovac. Les premières doses ont été

envoyées aux centres de vaccination fin août et il est prévu que soient produits localement entre 15 et 18,5M de vaccins Vacsera-Sinovac chaque mois. **L'approvisionnement s'appuie également sur le dispositif COVAX** ; l'Egypte a reçu à ce jour 7,5M de doses d'Astrazeneca mais aussi Sinopharm (1,6M), Sputnik (385k) et Johnson & Johnson (J&J, 786k, réservé aux personnes souhaitant voyager). L'Egypte devrait par ailleurs recevoir 25M de doses de J&J, dans le cadre des 300M de doses fournies au continent africain par l'Union africaine et 20M de doses Sinopharm achetées auprès du gouvernement chinois. L'Autorité égyptienne des médicaments a également donné le feu vert au nouveau vaccin russe à dose unique Sputnik Light. Concernant les vaccins Pfizer/BioNTech et Moderna, l'Egypte devrait recevoir 2,3M de doses d'ici la fin septembre. **L'objectif des autorités est de vacciner 40M de citoyens d'ici la fin de l'année, ce qui représente environ 40 % de la population.** Tandis que la campagne s'effectuait jusqu'à présent sur une base volontaire et gratuite, les autorités ont annoncé fin août une obligation de vaccination du personnel des institutions publiques et des membres des écoles et universités âgés de plus de 18 ans. Depuis le 24 septembre, toute personne qui ne s'est pas encore inscrite pour se faire vacciner peut se rendre dans les cliniques sans rendez-vous. **Pour l'heure les autorités affirment qu'entre 11,5 et 12,5M de doses ont été administrées, portant à 5 % le taux de personnes complètement vaccinées dans le pays et 14 % le taux de personnes ayant reçu au moins une dose.**



Le président Sissi accompagné du Premier ministre Madbouli et de la ministre de la Santé Dr. Zayed, lors de la visite de l'usine de fabrication de vaccin Vacsera.

Une stratégie vaccinale perfectible pour assurer l'équilibre socio-économique labile du pays

Une campagne vaccinale tardive devant encore être renforcée pour atteindre les objectifs fixés

Bien que le déploiement de la vaccination s'accélère, cette dernière est caractérisée par une distribution encore insuffisante, sans réelle coordination et stratégie définie. Au rythme auquel se déploie la vaccination (267k doses en moyenne par jour), il faudra encore 76 jours pour administrer suffisamment de doses à 10 % supplémentaires de la population, loin des objectifs annoncés par le gouvernement pour la fin d'année. De plus, le déploiement du vaccin a été ouvert au grand public bien avant que les personnes appartenant aux groupes prioritaires aient eu le temps de se faire vacciner et le ministère ne fournit pas de détails sur le profil des personnes vaccinées. D'autre part, l'efficacité controversée des vaccins Sinopharm/Sinovac, au cœur de la stratégie vaccinale, pourrait fragiliser la stratégie égyptienne. Cette situation précaire pourrait mettre en péril toute la stratégie vaccinale de production locale du vaccin Vacsera-Sinovac.

Par ailleurs, **l'absence de campagnes de sensibilisation du public conduit à l'exclusion des groupes économiquement marginalisés** et des zones rurales éloignées souvent pauvres, ne disposant pas de centres de vaccination proches. Cette division sociale d'accès au vaccin ne peut qu'accroître le mécontentement parmi les populations les plus vulnérables. Associée à un système de santé défaillant, **cette situation exacerbe la fracture sociale déjà profonde.** Le rythme de vaccination pourrait également ralentir, ou stagner dans le meilleur des cas, en l'absence de régime incitatif et face à une population craintive à l'égard de la vaccination, notamment par l'inquiétude émise à l'égard des vaccins Sinovac et Sputnik.

Des effets potentiellement négatifs sur la situation économique et financière du pays

Bien que les différentes mesures prises aient limité l'impact sur l'économie, **elles ont néanmoins entraîné une baisse temporaire de l'activité économique.** Les prévisions de croissance pré-pandémiques s'élevaient en effet à 5,9 % pour l'exercice 2020/21 contre un réalisé de 3,6 %. Le



taux de chômage est quant à lui passé de 7,7 % à 9,6 % entre le premier et le second trimestre de l'année 2020 (avant de redescendre autour de 7,3 % au 2ème trimestre 2021, taux structurellement sous-évaluée, du fait notamment de l'ampleur de l'informalité en Egypte). **Les finances publiques ont été mises à rude épreuve**, alors que la dette publique était passée de 93 % à 84 % du PIB en 2018/19, elle affiche **89,2 % en 2020/21**. Quant au déficit public, qui affichait une baisse annuelle de 1,5 % du PIB depuis 2016, devrait augmenter à 8,2 % en 2020/21 (contre 7,9 % en 2019/20). **L'Égypte a également connu d'importantes sorties de capitaux de plus de 15 Mds USD en mars-avril 2020**, amenant les autorités à avoir recours au soutien du FMI à hauteur de 2,8 Mds USD en mai et de 5,2 Mds USD en juin 2020.

Vital pour financer le déficit extérieur égyptien, **le secteur du tourisme a vu ses revenus chuter de 70 %** pour atteindre 4 Mds USD. Alors que le pays attendait près de 15M de touristes en 2020, seuls 2,5M se sont effectivement rendus en Egypte. L'évolution du secteur, qui représentait avant la pandémie environ 12 % du PIB et 10 % de l'emploi, reste tributaire de la vaccination et de la levée des restrictions de voyage. Si **un rebond de la croissance est attendu à 5,2 %** en 2021/22 selon le FMI, les perspectives se sont récemment légèrement dégradées à cause de l'incertitude liée à la pandémie (-0,5 % par rapport à la dernière estimation). Une dégradation de la situation sanitaire pourrait en effet peser sur les finances publiques alors que l'économie réelle reste à la peine (l'indice PMI inférieur à 50 depuis cinq ans).

Mohamed Amin BOUMAHDI

Attaché économique

mohamed.boumahdi@dgtresor.gouv.fr

POLITIQUES SECTORIELLES:

L'Etat mise sur le privé pour améliorer sa gestion des déchets



L'impact croissant sur l'environnement et la santé publique de l'absence de gestion organisée des déchets a conduit le ministère de l'Environnement à tenter depuis 2012 de restructurer un secteur qui peine jusqu'à présent à se réformer. Une nouvelle loi relative à la gestion des déchets, approuvée l'année dernière mais dont l'entrée en vigueur pourrait intervenir prochainement, prévoit notamment l'amélioration du cadre de gouvernance institutionnelle et encourage la participation du secteur privé. Ces réformes sont soutenues par plusieurs bailleurs dont l'Union européenne, la GIZ et la Banque mondiale.

Un secteur fragmenté et dominé par l'informel qui peine à se réformer...

Un système de ramassage imparfait, mais fonctionnel

L'Egypte collecterait environ **80 Mt de déchets par an** (contre 60 Mt au début des années 2000). Portée par l'essor démographique et la hausse de la consommation, la production de **déchets municipaux solides** (entreprises et ménages) est en **forte croissance** (plus de 3 % par an) : elle s'établit à 23 Mt/an, dont près des deux tiers seraient

ramassés. Pour autant, la production de déchets par habitant en Egypte reste faible comparée aux pays riches (**212 kg/hab./an** contre 513 kg/hab./an en France en 2017).

La filière de collecte repose pour moitié sur le secteur informel. Historiquement, les déchets ménagers et commerciaux du Caire sont ramassés de porte à porte par les *zabbalines*¹ (chiffonniers), suivant des découpages territoriaux largement héréditaires. On en recenserait 65 000 sur la seule ville du Caire. Le modèle économique repose sur la **revente des matières premières recyclées** : ils se concentrent ainsi sur les quartiers aisés ou collectent directement les déchets auprès d'entreprises pourvoyeuses des déchets les plus rentables. Le système ne se limite toutefois pas à ces seuls acteurs. Des entreprises privées, qu'il s'agisse de **prestataires de services locaux** (Reliance, Nahdet Misr, etc.), ou d'**initiatives portées par des entreprises non spécialisées** (e.g. initiative DORNA portée par Nestlé), captent aujourd'hui près d'**un tiers du marché**². **Les déchets restant (20 %) sont pris en charge par les municipalités**, parfois appuyées par des ONG (Go Green).

Des capacités de recyclage limitées, voire en recul pour certains secteurs

La valorisation des déchets reste limitée. Seuls 20 % des déchets produits dans le pays sont recyclés. L'économie du recyclage est majoritairement le fruit d'initiatives privées impliquant les ramasseurs de déchets (*zabbalines*), les acheteurs ambulants d'objets encombrants (*bekia*), les recycleurs des déchets industriels ou issus de la démolition d'immeubles. Ainsi, si le taux de valorisation des déchets est faible, il demeure remarquable au regard du désinvestissement des pouvoirs publics dans ce domaine.

Les 80 % des déchets restants sont enfouis dans des décharges ou s'amoncellent en plein air (surtout dans les quartiers populaires), dans les canaux et les rivières. Le maintien de **mauvaises pratiques dans la gestion des déchets**

¹ Communauté à majorité copte spécialisée dans la collecte (porte à porte), le tri et le recyclage des déchets ménagers et commerciaux.

² Il est à noter qu'un certain nombre de *zabbalines* travaillent en sous-traitance pour ces entreprises locales : ils assurent la collecte et ils

rapportent les déchets dans leurs quartiers pour y extraire des matières recyclables, puis ils déposent le surplus non recyclé dans les points de transfert gérés par l'entreprise.

(incinération, auto-inflammation dans des décharges à ciel ouvert), est responsable d'un tiers des émissions de particules PM_{10} ³ du Grand Caire. Cette faible performance s'explique par un **cadre légal inadapté**, un **partage des responsabilités encore confus** (plus d'une dizaine de ministères et agences publiques sont concernés par la gestion des déchets) mais surtout un **sous-investissement chronique** dans le secteur. La **Ministre égyptienne de l'Environnement** a ainsi annoncé en 2019 un **objectif particulièrement ambitieux** visant à **recycler 80 % des déchets d'ici 7 ans**, via la création d'un « appareil national d'élimination des déchets » qui reposerait sur le recensement des types de déchets dans chaque gouvernorat et la construction de nouvelles usines de recyclage.

Ces dernières années, deux secteurs ont même vu leur part de déchets recyclés reculer largement. D'une part, les **déchets organiques**, qui constituent plus de la moitié des déchets municipaux solides, étaient auparavant largement collectés par les *zabbalines*, et nourrissaient les élevages de cochons. L'abattage en 2009 de leurs cheptels justifié par la pandémie de grippe porcine, a mis fin à cette activité. La **filière de recyclage du plastique** a quant à elle été fortement fragilisée par la mise en place, en janvier 2018, de **nouvelles réglementations chinoises** exigeant des seuils de pureté élevés pour l'importation des matières secondaires, afin de favoriser le recyclage domestique⁴. Les conséquences sont particulièrement dramatiques pour l'Egypte, qui

représente à elle seule **20 % de la consommation de matières plastiques d'Afrique** : seulement 50 % des plastiques consommés sont recyclés ou réutilisés (970 000 tonnes de déchets plastiques non-traités/incinérés en 2017).

Une première tentative échouée de privatisation de l'ensemble de la filière

Les quelques **tentatives de délégation de service à des acteurs privés étrangers au début des années 2000 se sont révélées infructueuses**. Cet échec s'explique par la faible performance de ces acteurs en termes de recyclage (taux de recyclage de 20 % contre 80 % pour les chiffonniers). Elles se concentraient en effet sur les espaces publics, les quartiers pauvres où la valeur commerciale des déchets était très faible. De plus, le recours à ces acteurs privés s'est révélé **très coûteux pour l'Etat** (50 MUSD/an) en raison de la faiblesse du recouvrement des factures d'électricité sur lesquelles une taxe d'enlèvement des ordures à taux variable était prélevée et qui a alimenté un **certain mécontentement social**. Enfin, la plupart de ces entreprises internationales étaient peu préparées aux réalités urbaines et sociales égyptiennes quand l'administration égyptienne, de son côté, disposait d'une faible culture partenariale en matière de partenariats public-privé.

... sujet à une réforme axée sur l'intervention du secteur privé

Le « Waste Management Act »

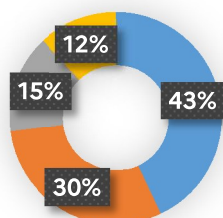
Le 13 octobre 2020, le Président Abdel Fattah Al-Sissi ratifiait la loi n°202/2020 sur la gestion des déchets, dont les décrets d'application sont attendus prochainement. La loi s'appuie sur le Programme national pour la gestion des déchets solides (NSWMP) conçu par le Ministère de l'Environnement (MoE) avec le soutien de l'UE et de la coopération allemande (KfW/GIZ)⁵ et suisse (SECO). Elle vise à établir un **cadre national unifié de gestion de déchets, de la collecte au recyclage**.

bas prix du plastique recyclé en Egyptien ; ces usines étaient devenues les partenaires de prédilection des *zabbalines*.

⁵ Le NSWMP a mis en œuvre à partir de 2012 un programme pilote de gestion des déchets solides dans quatre gouvernorats : construction/rénovation d'infrastructures (centres de tri et compostage, décharges), fermeture/réhabilitation de décharges, achat d'équipement et matériel roulant...

Demande de matériaux plastiques par secteur

■ Emballages
■ Infrastructures et industries (hors automobile)
■ Industrie automobile
■ Autres



³ L'appellation "PM10" désigne les particules dont le diamètre est inférieur à 10 micromètres. Les PM10, particules dites « respirables », incluent les particules fines, très fines et ultrafines et peuvent pénétrer dans les bronches.

⁴ A partir des années 2010, plusieurs investisseurs chinois avaient en effet ouvert des usines de recyclage de plastique en Egypte pour profiter du

La nouvelle loi **s'intéresse aux déchets municipaux mais pose également les premiers jalons d'une meilleure gestion intégrée des déchets industriels, agricoles et de construction**. L'**Autorité de régulation de la gestion des déchets (WMRA)**, créée en 2015, devrait être renforcée afin de lui permettre de jouer pleinement son rôle, central, tant sur le plan de la régulation et de la transparence du secteur que sur celui de la délégation des services publics au secteur privé. La loi intègre des dispositifs incitatifs (fiscaux, accès privilégié à des financements, etc...) conformément à la **loi sur les investissements de mai 2017** pour encourager les collecteurs informels et les petites sociétés privées à normaliser leur activité, mais aussi la création de nouvelles entreprises.



Sur le **plan environnemental**, la loi étend la **responsabilité des producteurs de déchets**. Les **activités de gestion des déchets** sont mieux **encadrées** : l'incinération des déchets à l'air libre est interdite et les décharges sauvages devront être fermées dans les deux prochaines années. Les **sanctions** sont **renforcées** et certains **agents de la WMRA**, nommés par le Ministère de la Justice, auront **qualité d'agents de force de l'ordre**, pour établir les crimes commis en violation de cette nouvelle loi. A titre d'exemple, toute personne exerçant une activité dans le secteur des déchets non-dangereux sans avoir préalablement obtenu une licence auprès de la WMRA s'expose à une amende pouvant s'élever à près de 50 000 EUR.

Enfin, la loi interdit le rejet de déchets dangereux dans les mers. En revanche, si cela constitue déjà un bon début, la réponse apportée à la **problématique des sacs plastiques** est limitée à un encadrement de leur production, commerce et distribution ; une timidité qui s'explique par le poids de l'industrie locale.

Programme national pour la gestion des déchets solides (NSWMP)

Organisation partenaire	Composante du programme soutenue	Période	Montant alloué (MEUR)
UE	Investissement	2014 - 2020	20
KfW (et gouvernement égyptien)	Investissement	2013 - 2020	31
GIZ	Assistance technique	2013 - 2018	5
SECO	Investissement	2016 - 2021	10,5
TOTAL		2013 - 2021	66,5

La gestion des déchets municipaux sera du ressort des « **Unités de gestion intégrée des déchets municipaux** » établies dans chaque entité administrative compétente. Ces mêmes unités seront en charge de la **collecte d'une taxe de propreté**⁶ que la loi rétablit – pour rappel, cette taxe, précédemment incluse dans les factures d'électricité, a été **abolie en juillet 2020**. Cette taxe viendra abonder les « **fonds de propreté** » qui seront établis dans chaque gouvernorat, montant auquel s'ajoutera désormais **un quart des sommes collectées au titre de la taxe foncière**.

La loi propose un meilleur encadrement des **activités de démolition** en imposant une obligation de recyclage ou de dépôt dans un site dédié. Les **établissements industriels** devront désormais fournir à l'Autorité de Développement Industriel un plan détaillé relatif à la gestion de leurs déchets : la WMRA devra établir un « *green label* » pour encourager les industriels à accroître la part de leurs déchets recyclés et à limiter leur production de déchets.

⁶ La nouvelle loi précise des montants en fonction de différentes catégories, que les décrets devraient préciser, à savoir : (i) entre 2 (0,1 EUR) et 40 EGP (2,2 EUR) par mois pour les unités résidentielles, (ii) entre 30 (1,6 EUR) et 100 EGP (5,4 EUR) par mois pour les unités commerciales

indépendantes, (iii) 5000 EGP (270 EUR) et (iv) 20 000 EGP (1080 EUR) pour certaines installations touristiques, sportive et commerciales. Les lieux de culte sont exemptés.

Les villes nouvelles comme vitrine d'une filière moderne de gestion des déchets

Le gouvernement souhaite s'appuyer sur **les villes nouvelles** pour promouvoir un **système moderne de gestion des déchets**. L'opération des services de gestion des déchets au sein de la Nouvelle capitale administrative a ainsi été confiée en 2020 à la société émiratie Bee'ah pour 15 ans, le groupe propose des solutions particulièrement innovantes en matière de gestion des déchets : il s'est engagé à atteindre un taux de réacheminement des déchets de 80 % dans la Nouvelle capitale (i.e. qui ne seront pas envoyés dans des décharges). Le groupe défend ainsi un modèle d'économie circulaire et proposera aux futurs habitants des services innovants : service client digitalisé, construction d'usines de traitement et de recyclage, etc. Le marché est de taille : **14 villes nouvelles pourraient voir le jour d'ici 2052**.

Les prémices d'une gestion intégrée des déchets solides grâce à l'appui de la Banque mondiale

L'Egypte a contracté début 2021 un prêt de 200 MUSD auprès de la Banque mondiale (au titre de l'amélioration de la qualité de l'air au Caire), dont **126 MUSD serviront à soutenir l'opérationnalisation d'un système de gestion intégré des déchets** (dont la construction d'un centre de tri et d'unités de traitement dans la ville industrielle Dix-de-Ramadan et plusieurs assistances techniques).

C'est surtout par la **valorisation énergétique des déchets** que les autorités espèrent pouvoir attirer les investissements (objectif de 974 MUSD d'ici 2026). Le MoE espère ainsi transformer en énergie 20 % des déchets municipaux via la mise en œuvre d'un **programme national de tarif de rachat « waste-to-energy »**⁷ visant à générer 300 MW⁸ d'électricité par la construction et l'opération d'infrastructures (incinérateurs) réparties sur 8 gouvernorats⁹ selon un schéma PPP (*Build-Own-Operate*). 34 sociétés – dont 19 locales – ont remis une offre et l'annonce des pré-qualifications est attendue d'ici la fin de l'année.

Sylvia MALINBAUM

Cheffe du pôle Infrastructures et
Développement durable
sylvia.malinbaum@dgtresor.gouv.fr

Rebecca PORTAIL

Attachée sectorielle
Infrastructures et Développement durable

⁷ La tarification, qui reste à définir dans le cadre de contrats de rachat d'électricité, devrait avoisiner les 1,40 EGP/kWh.

⁸ Le MoE évalue à 4,2Mt les volumes de déchets solides nécessaires à la production de 300 MW.

⁹ Gizeh, Alexandrie, Gharbiya, Fayoum, Beheira, Damiette, Menoufiya et Sharqiya.

BREVES ECONOMIQUES :

Le Service Economique Régional de Beyrouth publie chaque semaine des brèves économiques et financières concernant les pays de sa zone de compétence (pays du Levant, Egypte, Iran et Irak).

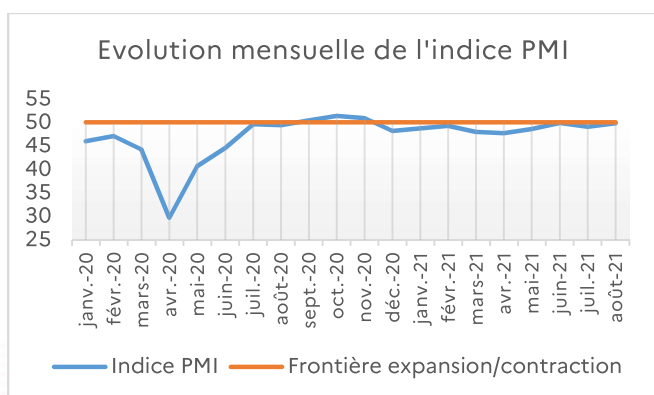
Pour les recevoir, vous pouvez contacter M. Julien VELUD : julien.velud@dgtrésor.gouv.fr

1. L'Égypte sort de la « liste rouge » Covid-19 du Royaume-Uni

L'Égypte n'est plus sur la liste rouge du Royaume-Uni (fin de la quarantaine hôtelière obligatoire de 10 jours pour les personnes entrant dans le pays en provenance d'Égypte). Cette décision constitue un développement positif pour le secteur touristique égyptien et devrait permettre de renforcer les entrées de devises du pays. L'Égypte figurait sur la liste rouge du Royaume-Uni depuis le 8 juin, une décision qui, selon le *World Travel Tourism Council*, représentait un manque à gagner pour l'Égypte d'environ 31 M EGP par jour (soit 2 M USD).

2. L'activité manufacturière privée en contraction pour le neuvième mois consécutif

L'indice composite du *Purchasing Managers' Index* (PMI) qui mesure la performance du secteur manufacturier s'est établi à 49,8 au mois d'août 2021, en augmentation de 0,7 point par rapport à juillet 2021 (49,1). L'indice se maintient ainsi sous la barre des 50 – qui sépare la contraction de l'expansion – pour le neuvième mois consécutif. Sa légère augmentation est principalement attribuable à la crainte d'une hausse des tendances inflationnistes. L'augmentation des prix des intrants a en effet atteint son plus haut niveau en deux ans, ce qui a incité les directeurs d'achat à renforcer leurs stocks en août, en anticipation d'une nouvelle flambée des prix.

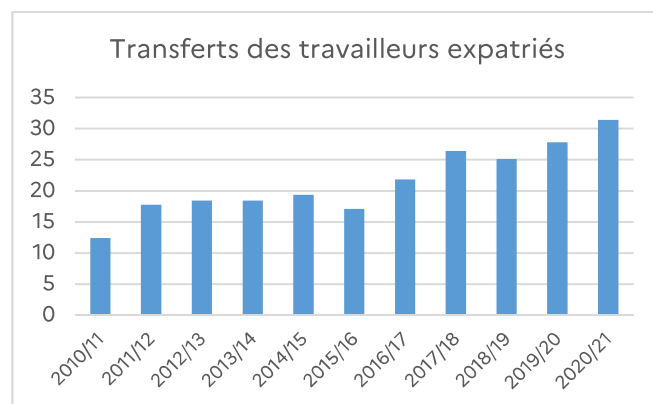


3. Contraction du déficit commercial de l'Égypte en juin 2021

Le déficit commercial de l'Égypte a diminué de 27,8 % en juin 2021 en g.a pour atteindre 2,49 Mds USD contre 4,07 Mds USD un an plus tôt. Les exportations égyptiennes ont augmenté de 49,2 % pour atteindre 3,61 Mds USD en juin 2021, contre 2,42 Mds USD au cours du même mois de l'année précédente. Cette augmentation est due à la hausse des exportations de certains produits de base tels que le plastique (+78 %), le prêt-à-porter (+54,6 %), et les pâtes alimentaires (+53,1 %). Les importations ont quant-à-elles augmenté de 0,9 % pour atteindre 6,55 Mds USD en juin 2021, contre 6,49 Mds USD en juin 2020. La hausse a été tirée par les exportations de cuivre (+44,4 %), les voitures personnelles (+35,7 %), ainsi que le fer et l'acier (+22,4 %).

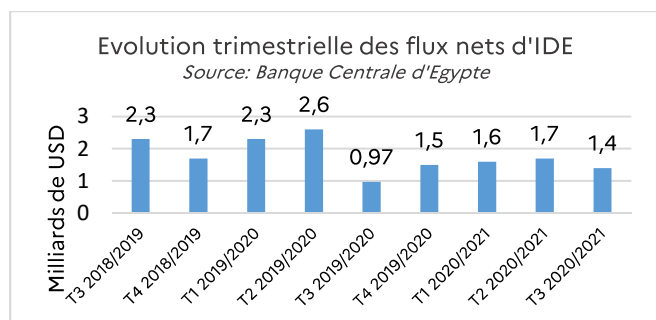
4. Hausse des transferts des travailleurs expatriés égyptiens

Selon un communiqué de la Banque centrale, les transferts d'épargne des travailleurs expatriés ont atteint un nouveau record historique sur l'exercice 2020/21 augmentant de 13,2 % pour atteindre 31,4 Mds EGP, contre 27,8 Mds EGP au cours de l'exercice précédent. Les transferts ont augmenté de 15,5 % en glissement annuel en juin pour atteindre 2,9 Mds EGP.



5. Augmentation des flux d'IDE au 3ème trimestre 2020/21

Les investissements directs à l'étranger (IDE) en Egypte ont augmenté de 47,3 % en g.a. pendant le 3ème trimestre 2020/21. Les IDE ont atteint 1,429 Mds USD au T3 2020/21, à comparer à 970 M USD au T3 2019/20. Cette augmentation est conforme aux prévisions du FMI qui projetait une augmentation annuelle des IDE pendant les quatre années à venir. Cependant, sur une base trimestrielle, les flux d'IDE connaissent une diminution de 18,4 % entre le T2 et le T3 2020/21 de 1,75 Mds USD à 1,43 Mds USD. Les IDE dans le secteur hors hydrocarbures augmentent de 21,72 % en g.a. pour atteindre 1,911 Mds USD durant la période. L'Egypte avait connu la plus forte contraction des IDE du continent africain en 2020 (-35%, de 9 Mds USD en 2019 à 5,9 Mds USD en 2020), mais reste la 1ère destination des flux d'IDE en Afrique.

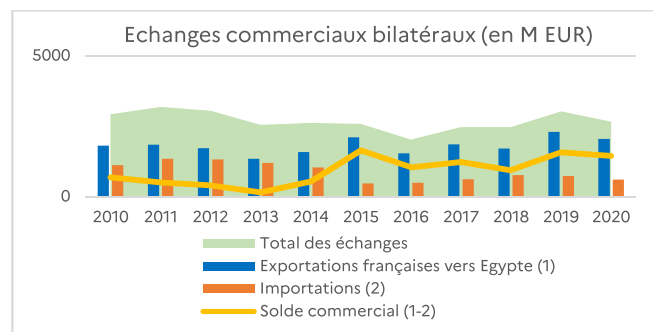


6. Covid-19 : Premiers cas du variant delta

La ministre de la Santé, Hala Zayed, a déclaré que l'Egypte avait enregistré son premier cas officiel du variant delta en juillet. L'Egypte est témoin d'une courbe ascendante des taux d'infection et les autorités s'attendent à une 4ème vague d'ici la fin du mois de septembre. Le déploiement de la vaccination a été intensifié au cours des derniers mois avec l'achèvement de la production de 15 millions de doses du vaccin Sinovac-Vacsera. Au total, 10 millions de citoyens se sont inscrits sur le site web du ministère pour se faire vacciner et 7,5 millions de personnes ont reçu leur première dose. Outre le vaccin Sinovac-Vacsera de fabrication locale, quelques 5,2 millions de doses de Pfizer et Moderna devraient arriver en septembre, et d'autres livraisons de vaccins Johnson & Johnson sont également prévues. En ce qui concerne la rentrée scolaire, la ministre a souligné que toutes les personnes de plus de 18 ans ne seront pas autorisées à entrer dans les universités ou les écoles sans preuve de vaccination. Des certificats de vaccination à QR code sont en cours de développement et pourraient bientôt être nécessaires pour l'admission à tout grand rassemblement.

7. Augmentation des exportations égyptiennes vers la France au premier semestre 2021

Selon la ministre du Commerce et de l'Industrie Nevine Gamea, le montant des exportations égyptiennes vers la France a augmenté de 21 % sur les 6 premiers mois de l'année 2021 à 350 M EUR en 2021, à comparer aux 288 M EUR sur la période considérée un an plus tôt. Parallèlement, les importations égyptiennes en provenance de France ont diminué de 9 % pour atteindre 913 M EUR au premier semestre 2021, contre environ 1,5 Mds EUR à la même période l'année dernière. La ministre a déclaré que ces chiffres ont contribué à une diminution de 21 % du déficit commercial égyptien avec la France au premier semestre 2021. Cette évolution s'inscrit dans le cadre des efforts des autorités égyptiennes pour soutenir les exportations conformément à la stratégie du ministère du Commerce et de l'Industrie pour l'année fiscale 2020/21. Les secteurs ayant contribué le plus à l'augmentation des exportations égyptiennes vers la France comprennent : les engrais et les matières azotées pour 58 M EUR (3,5 %), les produits chimiques organiques pour 38 M EUR (26 %), et les appareils ménagers pour 26 M EUR.



8. Accélération de la croissance économique sur le dernier trimestre de l'exercice 2020/21

D'après les dernières déclarations de la ministre de la Planification Hala El Said, le PIB a enregistré une hausse de 7,7 % sur le quatrième trimestre 2020/21 (avril à juin 2021), à comparer à +2,9 % sur le trimestre précédent et à +1,7 % sur le dernier trimestre de 2019/20. Ce résultat dépasse les prévisions des autorités égyptiennes pour le T4 2020/21 (la hausse du PIB était attendue entre 5,2 et 5,5 %). La croissance de l'économie égyptienne sur l'exercice 2020/21 devrait ainsi s'établir autour de 3,3 %, en légère baisse par rapport à l'exercice précédent (3,6 %) en raison du ralentissement économique lié à la pandémie. Elle est toutefois attendue en hausse sur l'exercice en cours (5,4 % selon les estimations du ministère égyptien des Finances et 5,7 % selon le Fonds monétaire international), soit à un niveau comparable à la croissance enregistrée en amont de la crise Covid-19 (5,8 % en 2019/20).

INFORMATIONS GENERALES

Régime : République

Président : Abdel Fattah al-Sissi (depuis le 8 juin 2014)

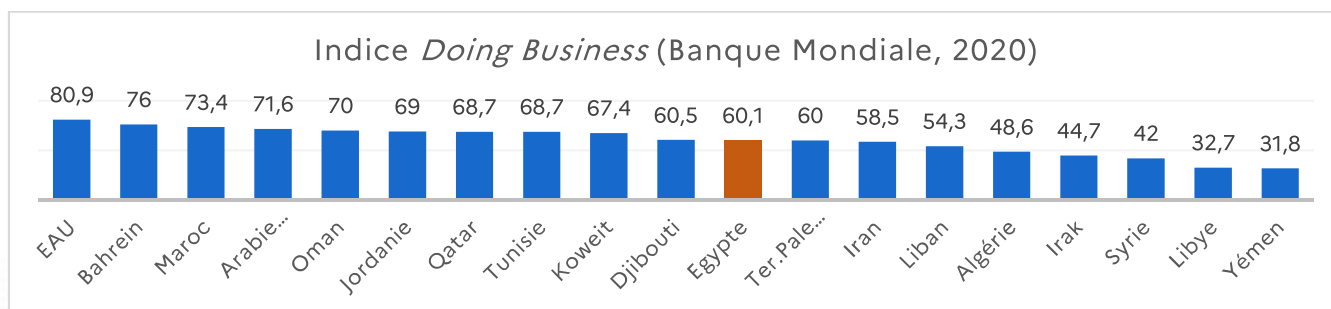
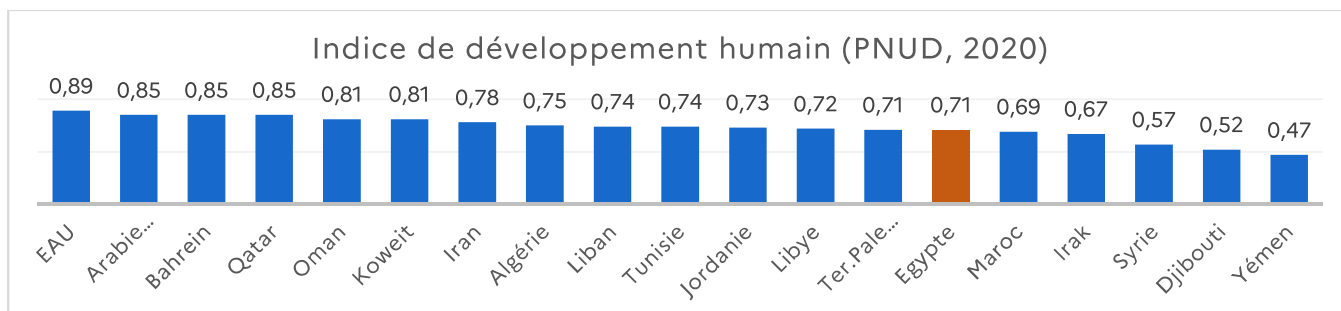
Premier ministre : Mostafa Madbouli (depuis le 7 juin 2018)

Langues officielles : Arabe

Monnaie : Livre Egyptienne (EGP, *Genēh Maşri*)

	Egypte	Afrique du Nord et Moyen-Orient
Population (2020)	101 M (+50 % en 20 ans)	464,5 M
Taux d'urbanisation (2020)	43 %	34 %
Croissance démographique moyenne (2015-2020)	+/- 2 % par an	1,8 %
Taux de fécondité (2019)	3,28	2,77
Espérance de vie à la naissance (2019)	72	74,3
Part de la pop âgée de – de 15 ans	33,7 % (2020)	–
Taux d'alphabétisation des adultes	71,2 % (2017)	79,3 % (2019)
Taux de pauvreté (<735,5 EGP par mois, % de la pop)	29,7 % (2020)	–
Aide publique au Développement par habitant (2014-2019)	20,6 USD	63,8 USD

Sources : Capmas, Banque Mondiale (BM), ONU



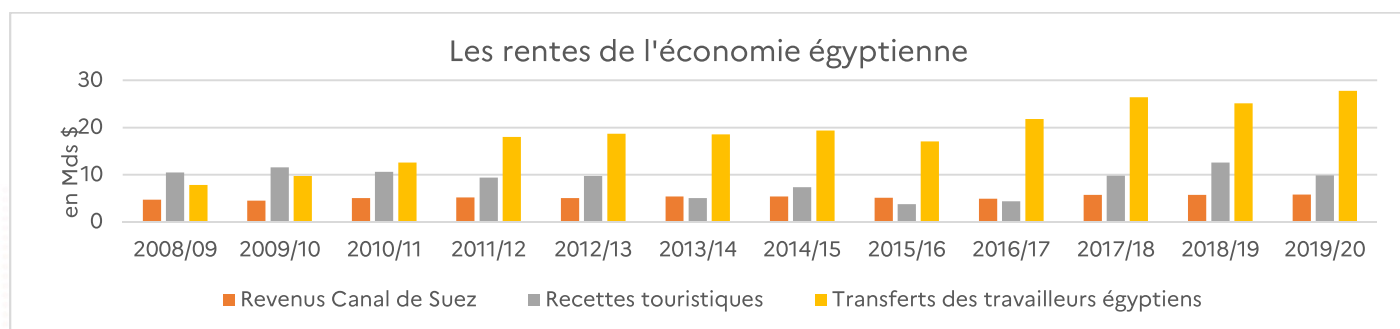
INDICATEURS MACROECONOMIQUES

	Egypte			Afrique du Nord et Moyen-Orient	
PIB nominal (2020)	363 Mds USD			3 098 Mds USD	
Dont :					
Services	54,4 %			56,3 %	
Industrie	33,5 %			35,5 %	
Agriculture	12,1 %			8 %	
PIB / Habitant (2020)	3 347 USD			6 670 USD	
	2020	2021 (prev.)	2022 (prev.)	2020	2021 (prev.)
Taux de croissance	3,6 %	2,8 %	5,2 %	-3,9 %	2,4 %
Déficit budgétaire (en % du PIB)	-7,9 %	-8,2 %	-7,0 %	-10 %	-5,4 %
Excédent primaire	1,8 %	0,9 %	1,5 %	--	--
Solde courant (en % du PIB)	-3,1 %	-3,9 %	-3,6 %	-3 %	1 %
Taux d'inflation (% annuel)	5,7 %	4,6 %	6,6 %	--	--
Dette publique (en % du PIB)	90,2 %	92,9 %	89,8 %	46 % (2019)	54 %
Dette externe (2021, en % du PIB)	34,7 %			--	
Taux de chômage (2020)	7,3 %			10,6 %	

Sources : Ministère des Finances (MOF), Banque Mondiale, Banque centrale (CBE), FMI, Calcul SER Rabat / SE Le Caire

Balance des paiements (2020)	Exportations totales (biens)	26,4 Mds USD
	Importations totales (biens)	62,8 Mds USD
	Flux entrants nets d'IDE	7,4 Mds USD
	Transferts de travailleurs expatriés	27,8 Mds USD
	Réserves brutes de change	40,6 Mds USD (7 mois d'importations)
Secteur bancaire (2020)	Crédit à l'économie (en % des dépôts)	50,2 %
	Fonds propres (en % du total des actifs)	7,1 %
	Créances douteuses (en % des prêts totaux)	3,6 %
Notations	Classification Risque Pays OCDE	5

Sources : Ministère des Finances (MOF), Banque centrale (CBE), FMI



Indicateurs trimestriels		Jan.-Mars 2020	Avril-Juin 2020	Juil.-Sept. 2020	Oct.-Déc. 2020	Jan.-Mars 2021
Taux de croissance réel du PIB (y/y) <i>aux prix du marché</i> en %		5	-1,7	0,7	2	2,9
Comptes externes <i>en Mds USD</i>	Solde commercial	-9,4	-8,4	-8,6	-10,6	-11,4
	<i>dont hydrocarbures</i>	0	0,4	0,1	-0,2	0,1
	Balance des services	2,1	0,6	0,8	1	1,4
	<i>Revenus du tourisme</i>	2,3	0,3	0,8	1	1,3
	<i>Revenus du canal de Suez</i>	1,4	1,3	1,4	1,5	1,45
	Transferts privés (nets)	7,8	6,2	7,9	7,1	7,9
	Compte courant	-2,8	-3,8	-2,8	-4,9	-5,7
	Compte de capital et financier	-1,1	1,3	3,9	5,2	8
	<i>dont flux nets d'IDE</i>	1	1,5	1,6	1,7	1,4
	<i>dont flux nets d'inv. de portefeuille</i>	-8,2	0,6	6,7	3,5	5,8
	Balance des paiements	-5,5	-3,5	-0,1	1,5	0,4

Indicateurs mensuels 2020/2021		Janv.	Févr.	Mars	Avr.	Mai
Inflation (y/y) en %	IPC urbain	4,3	4,5	4,5	4,1	4,8
	Inflation sous-jacente	3,6	3,6	3,7	3,3	3,4
Taux d'intérêts (corridor BCE) <i>en %</i>	Taux de rémunération des dépôts	8,25	8,25	8,25	8,25	8,25
	Taux de refinancement	9,25	9,25	9,25	9,25	9,25
Taux de change <i>moyenne mensuelle, cours médian</i>	LE pour 1EUR	19,11	18,72	18,69	18,77	19,03
	LE pour 1USD	15,70	15,71	15,70	15,69	15,67
Réserves officielles (en Mds USD) <i>à la fin du mois</i>		40,1	40,2	40,3	40,3	40,6

Notation de la dette souveraine <i>Note de long-terme en monnaie étrangère, perspective et date de la dernière modification</i>	Standard & Poor's	BB	09/05/2021	stable
	Fitch	B+	10/03/2021	stable
	Moody's	B2	06/08/2021	stable

RELATIONS ECONOMIQUES

Principaux partenaires Source : Banque centrale (2019/20)		Principaux postes commerciaux Source : Banque centrale (2019/20)	
Clients	1. Emirats Arabes Unis (10,8 %) 2. Etats-Unis (9,3 %) 3. Royaume-Uni (7 %) 12. France (2,3 %)	Exports	1. Engrais, produits pharmaceutiques, textiles (37,2 %) 2. Produits pétroliers (32,7 %) 3. Or, polymère, composés organiques (19,9 %) 4. Fruits et légumes, coton etc. (10,2 %)
	1. Chine (9,8 %) 2. Emirats Arabes Unis (7,1 %) 3. Arabie Saoudite (6,8 %) 12. France (3 %)		1. Accessoires automobile, composés organiques (31,3 %) 2. Produits pharmaceutiques, textiles, etc. (26,9 %) 3. Equipements informatiques etc. (14,4 %) 4. Produits pétroliers (14,9 %) 5. Matières premières (10,8 %)
Fournisseurs		Imports	
Accords de libre-échange		1994 : Intégration au Marché Commun des Etats d'Afrique Orientale et Australe (COMESA) 2004 : Accord d'association avec l'Union européenne 2010 : Accord de libre-échange avec le MERCOSUR (Marché Commun du Sud) 2018 : Intégration à la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF)	

Echanges bilatéraux avec la France

Source : Douanes françaises (2020)

	Volume	Evolution sur un an
Exportations françaises vers l'Egypte	2 054 M EUR	-10,7 %
Importations françaises en provenance d'Egypte	607 M EUR	-16,6 %
Solde commercial pour la France	1 447 M EUR	-7,9 %

Investissements directs

Source : Douanes françaises (2018)

Présence française

Convention fiscale signée avec la France en juin 1980

Flux d'IDE FR vers EG	140 M EUR	Nb d'entreprises françaises (2019)	160
Stock IDE FR en EG	778 M EUR	Nb de français immatriculés (2019)	5 708

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.
Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations : www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international